

COMMUNE  
DE  
**CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN**  
DORDOGNE  
24250

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/10/2022  
Reçu en préfecture le 02/11/2022  
Affiché le 03.11.2022  
ID : 024-212400915-20221027-2022\_33-DE

Téléphone 05 53 31 41 31  
Télécopie 05 53 31 41 32  
E-mail : mairie.cenac@wanadoo.fr

N° 33/2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

L'an deux mille vingt deux

présents : 13

Le 27 octobre

votants : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire  
Date de la convocation du conseil : 21 octobre 2022  
Secrétaire de séance : Stéphane ALVES DE MATOS  
PRESENTS: M Mes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Anaïs SARDAN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.  
EXCUSEE: Claudia STAUBMANN a donné procuration à Éric CHERON

**OBJET :**  
CONVENTION REMPLACEMENT  
AGENT SIVOM DOMME-CENAC

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et les notamment les articles 61 à 63,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au Régime de la mise à disposition applicable aux collectivités Territoriales.

Considérant que le bon fonctionnement du SIVOM et la continuité de ses services sont conditionnés par la mise à disposition d'agents des deux communes pour assurer le remplacement du seul agent titulaire parti fin août 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
-Accepte la mise à disposition ponctuelle d'un agent titulaire de la commune de Cénac à raison de 2 semaines par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.  
-Précise que les modalités et conditions d'emploi seront définies par une convention de mise à disposition entre la commune de Cénac et le SIVOM de Domme-Cénac  
-Autorise Mme la Maire à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN  
LE 28 octobre 2022.

Reçu en Sous-Préfecture

Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire

